

# REGLEMENT DU CONCOURS MACROPHOTOGRAPHIE NUMERIQUE ESSAY 2024



Patronage FPF 2024/12

## Article 1 : Définition :

Le Photo Club du Pays d'Essay organise un concours de macrophotographie Images Projetées.

Le concours est ouvert à tous, **l'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.**

Le concours est placé sous le patronage de la Fédération Photographique de France n° 2024/12.

Le concours est ouvert à tous les types de macrophotographie monochrome ou couleur : nature, technique, artistique, créatif, etc.

## Article 2 : Calendrier :

<b>Date limite d'inscription</b>	<b>4 Mai 2024</b>
<b>Jugement</b>	<b>11 Mai 2024</b>
<b>Notifications</b>	<b>15 Mai 2024</b>
<b>Projection Publique</b>	<b>11 et 12 Mai 2024</b>
<b>Envoi du catalogue en pdf</b>	<b>10 Juin 2024</b>
<b>Envoi des Prix</b>	<b>10 juin 2024</b>

### **Article 3 : Modalités de Participation :**

Chaque participant peut présenter un maximum de 6 photographies.

Chaque club ou collectif peut présenter un maximum de 30 photographies.

La participation est soumise à un droit d'inscription :

<b><u>Auteur individuel</u></b>		<b><u>Club ou collectif</u></b>	
<b><u>Adhérent FPF</u></b>	<b><u>Non adhérent FPF</u></b>	<b><u>Adhérent FPF</u></b>	<b><u>Non adhérent FPF</u></b>
<b><u>10€</u></b>	<b><u>12€</u></b>	<b><u>20€</u></b>	<b><u>25€</u></b>

**Tout auteur ne peut participer en même temps en participation club et en participation individuelle.**

### **Article 4 : Format des photographies :**

Les photographies devront être en format jpeg, colorimétrie srgb, dimension du plus grand côté 1920 pixels, poids inférieur à 3 Mo.

Chaque fichier sera nommé de la manière suivante :

Pour les auteurs individuels :

XX – NOM Prénom

XX= numéro du bordereau.

Pour les clubs :

XX – CLUB YYYY

XX= Numéro du bordereau YYYY= Intitulé du club sur le bordereau.

### **Article 5 : Envoi des fichiers numériques :**

Les photographies ainsi que le bordereau d'inscription seront à envoyer par WeTransfer à l'adresse suivante :

[photoclubdupaysdessay@gmail.com](mailto:photoclubdupaysdessay@gmail.com)

## **Article 6 : Droits d'inscription :**

- <https://www.helloasso.com/associations/photo-club-du-pays-d-essay-2>
- Chèque : France uniquement, libellé à l'ordre de Photo Club du Pays d'Essay et à envoyer à :

**Thierry ROMAIN  
2 Impasse du Bois Hue  
61500 BOITRON**

Les photographies envoyées sans l'acquittement des droits d'inscription ne seront pas prises en compte.

L'ensemble des documents peut être téléchargé sur le site du Photo Club du Pays d'Essay :

<https://photoclubdupaysdessay.fr/>

## **Article 7 : jugement :**

Le jugement aura lieu le samedi 11 mai 2024 à partir de 9h00 au centre Yves Turiault à Essay (61).

Jury :

**Bénédict SAVARY**

**Patrice OLIVIER**

**Xavier ROCTON**

Suppléant :

**Catherine CHÂTELAIS EFPP/EFIAP.**

Les images seront mélangées et projetées aléatoirement au jury.

Projection par vidéoprojecteur.

Les membres du Photo Club du pays d'Essay sont autorisés à participer au concours, mais ne peuvent recevoir de prix, ni comptabiliser des acceptations pour une distinction fédérale.

Les photographies des membres d'un club ne pourront pas être primées si l'un des juges fait partie de ce même club.

**Les photographies admises seront projetées lors de l'annonce des résultats le 11 mai en soirée et lors de l'exposition du club le dimanche 12 mai 2024.**

A l'issue du concours un catalogue au format PDF sera envoyé à l'ensemble des participants ayant fourni une adresse mail valide.

### **Article 8 : Dispositions diverses.**

#### **Création d'image :**

Les images soumises doivent provenir de photographies (captures d'images d'objets via une sensibilité à la lumière) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises numériquement.

#### **Certification :**

En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre est la sienne. Les images ne peuvent pas incorporer d'éléments produits par un tiers (par exemple : images clipart, images ou œuvres d'art téléchargées sur Internet, ou générées par IA).

#### **Reproduction :**

Le participant permet aux organisateurs de reproduire gracieusement toute photographie soumise au concours pour publication et/ou affichage dans les médias liés au concours.

Cela peut inclure l'affichage en basse résolution sur un site Web.

Les participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites dans des documents liés au concours ne seront pas acceptés.

Le Photo Club du Pays d'Essay n'assume aucune responsabilité en cas d'abus du droit d'auteur.

### **Modification et génération par ordinateurs :**

Les images peuvent être modifiées par l'auteur.

Des ajustements visant à améliorer les images ou à modifier de manière créative les images sont autorisés.

Les images ne peuvent pas être construites entièrement avec un ordinateur et doivent être la seule œuvre de l'auteur.

### **Titres :**

Chaque image doit avoir un titre unique.

Aucun titre ne peut être visible par les juges, et rien dans l'image ne peut identifier le créateur.

Les titres ne peuvent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture tel que IMG 471).

Les titres ne peuvent pas être constitués uniquement de numéros ni inclure des mots tels que « sans titre ».

### **Respect du vivant :**

En accord avec les préconisations des Fédérations internationales la règle éthique fondamentale qui doit être respectée en tout temps est que le bien-être des êtres vivants est plus important que n'importe quelle photographie.

En aucun cas, une créature vivante ne peut être placée dans une situation où elle sera tuée, blessée ou stressée dans le but d'obtenir une photographie.

**Les décisions du Jury seront définitives et sans appel.**

Les organisateurs sélectionneront les photographies qui seront projetées ainsi que celles qui seront intégrées au catalogue.

### **Article 9 : prix.**

Des prix, médailles, diplômes récompenseront les meilleures œuvres.

Un trophée récompensera le meilleur club.

### **Article 10 : respect du règlement.**

La participation au présent concours entraîne automatiquement l'adhésion au présent règlement.

Le Photo Club du Pays d'Essay se réserve le droit de refuser la participation au concours des envois non conformes au règlement.

**Article 11 : coordonnées.**

**Responsable du concours :**

Photo Club du Pays d'Essay

Franck ROYER

06 83 02 63 94

[franck.royer@cegetel.net](mailto:franck.royer@cegetel.net)

**Commissaire du concours :**

Jean Louis CHATELAIS

[crelu@wanadoo.fr](mailto:crelu@wanadoo.fr)

**Site du Photo Club du Pays d'Essay :**

Les documents et les catalogues des précédentes éditions sont disponibles sur le site :

<https://photoclubdupaysdessay.fr>

Contact club :

[photoclubdupaysdessay@gmail.com](mailto:photoclubdupaysdessay@gmail.com)